



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/ 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FUTSAL U14/ U15G (JOUEURS NES EN 2011/2012)
« CENTRE DE PERF – PREPARATION INTERDISTRICTS »

LIEU : CONTY

GYMNAZ DU COLLEGE

RUE CLAUDE JEUNEMAITRE

Samedi 31 JANVIER 2026 de 9H30 à 12H

HORAIRE RDV : 9H

SELECTION DEPARTEMENTALE U15 FUTSAL

CSA DOULLENS	Gabriel KARAKAS	U15	Ailier
CSA DOULLENS	Noa BEDNARDZ	U15	GB
CSA DOULLENS	Raphael LORGNET	U15	Meneur
CSA DOULLENS	Sacha DETOEUF	U15	Ailier/Meneur
CSA DOULLENS	Charles EVRARD	U15	Ailier/Pivot
CSA DOULLENS	Kouadio Jean carvel	U15	Pivot
Péronne Futsal Club	Amayas Héjib	U15	Pivot
Péronne Futsal Club	Clément Patoux	U14	GB
MONTDIDIER AC	HATTAB ENZO	U14	Ailier/Pivot
Olympique Amienois	KINSAGUA Michael	U14	Pivot
ENCADREMENT	TIAGO PEREIRA – BOISSIER EMMANUEL – WALLON VALENTIN		

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

•	d'une gourde
•	d'une paire de chaussures futsal adaptée